



# APPEL A PROJETS 2011

## NOTICE EXPLICATIVE

### CATEGORIE « ECO-CONSTRUCTION »

---

#### 1. L'ASE et le Programme Wallon Esprit d'Entreprendre

L'Agence de Stimulation Economique (ASE) a pour vocation de veiller à l'accompagnement des entreprises tout au long de leur existence. Elle joue ainsi un rôle de « couple de l'animation économique » en Wallonie.

Pour l'ASE, la « ligne de vie de l'entreprise » débute par le développement de l'Esprit d'Entreprendre qui incite chacun à donner le meilleur de lui-même en lui offrant l'occasion de développer des activités porteuses d'avenir.

C'est dans ce cadre que l'ASE met en œuvre son Programme Wallon Esprit d'Entreprendre. Par ce canal, l'ASE veut donner aux jeunes la possibilité de travailler leur projet de vie en tenant compte de leur personnalité, de leurs aspirations et de leurs aptitudes.

En développant leurs attitudes entrepreneuriales, l'ASE investit sur des jeunes qui s'engageront dans des projets variés, qui iront de l'avant dans le développement de leur carrière professionnelle, et pourquoi pas qui développeront leur propre projet d'entreprise.

#### 2. Objectifs généraux de l'appel à projets

**L'ASE organise un appel à projets décliné en 5 catégories :**

Catégorie **OPEN** : pour les enseignants du secondaire et du supérieur, il s'agit d'appliquer la pédagogie entrepreneuriale décrite dans le guide « *Petites leçons d'enthousiasme et de créativité* » et de proposer aux étudiants de réaliser un « projet entrepreneurial » mettant en évidence de manière originale et novatrice les 6 attitudes entrepreneuriales.

Catégorie **ECO** : pour les enseignants du supérieur en filières intéressées par l'éco-construction, il s'agit d'intégrer entrepreneuriat et créativité et de placer les étudiants en projet.

Catégorie **PEDA** : pour les formateurs de futurs enseignants, il s'agit d'intégrer l'entrepreneuriat dans la pratique et de placer les étudiants en projet en mettant les pédagogies actives au service de la conception de nouveaux outils pédagogiques (poster, BD, méthode, animation etc.).





Catégorie **CAMPUS** : pour les étudiants impliqués dans une association de promotion de l'entrepreneuriat, il s'agit d'imaginer des animations attractives sur les campus wallons sur le thème de l'entrepreneuriat et de motiver les étudiants à rejoindre leurs associations.

Catégorie **PEPS** : pour les responsables d'Etablissement d'enseignement, d'opérateur ou d'association actif en entrepreneuriat, il s'agit de présenter de nouvelles idées mettant en évidence un ou plusieurs thèmes novateurs autour de l'entrepreneuriat.

### **3. Principes généraux**

#### **3.1 Planification de la phase d'ouverture de l'appel à projets**

L'appel à projet sera ouvert du 1er octobre 2011 au 7 novembre 2011.

#### **3.2 Dépôt des dossiers**

Le dépôt d'un dossier se fait via la page « projets » du site [www.tousdesas.be](http://www.tousdesas.be).

Il s'agira pour le candidat

- de s'enregistrer comme candidat via formulaire électronique,
- de transmettre ensuite par téléchargement son dossier de candidature.

Le dossier en tant que tel ne fait pas l'objet d'un modèle.

Un accusé de réception électronique certifiera le dépôt d'un dossier.

#### **3.3 Planification des décisions**

Les projets feront l'objet d'une décision avant fin décembre permettant la prise en compte des dépenses à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2011 jusqu'en novembre 2012.

#### **3.4 Dispositions financières**

**L'appel à projet permettra l'octroi de « subventions » - voir 4.7.**

Le versement de la subvention s'effectue en deux phases : à la signature et à la clôture.

Les « marchés publics » doivent être respectés.

La liquidation du solde implique un niveau suffisant de dépenses acceptables et justifiées sans quoi le porteur du projet s'engage à rembourser à l'ASE l'excédent perçu.

#### **3.5 Clôture administrative des projets**

La clôture administrative des dossiers devra être faite pour le 15 décembre 2012.

#### **3.6 Gestion des dossiers sélectionnés**

Les projets sélectionnés feront l'objet d'une convention signée, pour le candidat, par une personne dûment mandatée et par la personne suivant effectivement le projet.





#### **4. Principes spécifiques de la catégorie ECO**

##### **4.1 Le cadre stratégique influençant cette catégorie**

L'ASE organise cette catégorie d'une part dans le cadre du Plan Marshall 2.vert ; d'autre part dans le cadre des Déclarations de politique régionale et communautaire prévoyant un programme de sensibilisation aux enjeux du développement durable.

Il s'agit donc, selon ces textes :

- de donner aux Etablissements d'enseignement l'occasion de mener des « projets entrepreneuriaux »,
- de donner aux enseignants la possibilité de proposer leur propre déclinaison de l'Esprit d'Entreprendre,
- d'organiser des séminaires de sensibilisation et de vulgarisation des concepts du développement durable pour les étudiants et enseignants des filières menant notamment à la construction au sens large.

##### **4.2 La finalité**

L'organisation de cette catégorie vise à donner l'opportunité aux enseignants et étudiants d'imaginer avec créativité des potentialités entrepreneuriales de la thématique de l'éco-construction.

##### **4.3 Le public ciblé**

Les projets doivent être déposés par un enseignant s'engageant à mener ce projet à bien avec des étudiants inscrits dans :

- une faculté universitaire polytechnique implantée en Wallonie,
- une catégorie technique implantée en Wallonie.

##### **Remarques :**

- L'ASE considérera comme éligibles les projets pluridisciplinaires si au moins 50% des étudiants concernés sont inscrits dans les filières mentionnées ci-dessus. Exemple : projet mêlant étudiants ingénieurs de gestion ET étudiants ingénieurs industriel.
- Vu la diversité de l'enseignement proposé en Wallonie, en cas de doute quand à l'éligibilité d'une faculté ou d'une catégorie de Haute école, il est vivement conseillé d'entrer en relation avec l'ASE. Celle-ci se prononcera sur base de l'existence d'un lien suffisant avec le domaine de l'éco-construction.

Les projets doivent impliquer concrètement au moins deux enseignants et dix étudiants.





#### **4.4 Les projets proposés**

Les projets auront un double objectif, d'une part sur la méthode, d'autre part sur le résultat :

- la focalisation sur des produits ou services liés à l'éco-construction au sens large,
- la mise en œuvre d'une réflexion entrepreneuriale.

##### ***a. Sur le plan du résultat.***

Il s'agira de produire des idées novatrices et de se mettre en situation d'une mise sur le marché (prototypage, business plan ...).

##### ***b. Sur le plan de la méthode.***

Le projet devra se mettre en place dans le cadre d'une dynamique entrepreneuriale caractérisée par :

- le travail en équipe,
- l'autonomie maximale des étudiants,
- l'identification explicite préalable d'un besoin,
- l'identification d'un « bénéficiaire » ou « client »,
- la tenue d'un cahier des charges,
- une phase de benchmarking,
- une autoévaluation,
- l'Etablissement d'un budget,
- la préparation d'une présentation devant un jury.

#### **4.5 Les effets attendus**

La réalisation de projet dans ce cadre permet d'innover sur le sujet de l'éco-construction en pratiquant des méthodes actives.

Le bénéfice pour les étudiants réside dans le processus vécu qui complète la formation de base. Outre le développement de compétences liées aux disciplines spécifiques impliquées, vivre un projet entrepreneurial implique l'acquisition de compétences transversales dont l'importance ne se conçoit qu'en les mettant en œuvre.

#### **4.6 La sélection des projets**

Un Jury institué par l'ASE sélectionnera les projets sur base des dossiers, et éventuellement, sur base d'une présentation orale. L'éventuelle présentation orale fera dans ce cas l'objet d'instructions ultérieures.





Le Jury fondera ses décisions prioritairement sur les qualités individuelles des projets et accessoirement sur la qualité globale du panel de projets retenus, et ce afin d'assurer leur diversité.

Les qualités individuelles examinées seront notamment les suivantes :

- la compréhension des objectifs de l'Agence,
- le niveau d'engagement des étudiants eux-mêmes dans la proposition du projet,
- le caractère complet et concret de la démarche entrepreneuriale proposée,
- l'intérêt des résultats escomptés sur le plan entrepreneurial,
- l'intérêt des résultats escomptés sur le plan du développement durable,
- le caractère raisonnable du budget sollicité.

#### **4.7 Bourses octroyées**

Le Jury attribuera des bourses de 400 à 4000 €, plafonnées à 100 € par étudiant directement impliqué.

#### **4.8 Objectif quantitatif de l'appel à projets**

L'ASE cherchera à sélectionner au moins 4 projets.

#### **4.9 Engagements spécifiques des candidats sélectionnés**

L'ASE pourra solliciter des porteurs de projets une participation à l'événement de clôture du programme de sensibilisation aux enjeux du développement durable.

### **5. Quelques conseils pour la rédaction de votre projet**

***Le dossier de candidature à transmettre à l'ASE via la page projets du site [www.tousdesas.be](http://www.tousdesas.be) doit contenir les informations les plus complètes pour permettre aux membres du Jury de bien saisir la nature et les activités entourant la réalisation du projet.***

***Cependant, soyez concis dans la rédaction de votre dossier et respectez ces 2 balises :***

- ***La description du projet sera au format compatible Word et comptera 5 pages maximum,***
- ***Le budget sera présenté dans un format compatible Excel.***

\*\*\* \*\*

